COLLECTIF
ACADEMIQUE
SNUIPP-SNES-SNEP

Académie de Nantes
8 place de la gare de l'Etat
44 276 Nantes cedex 2

PEGC

F.S.U.

n° 31 septembre 2009

Pour une rentrée combative !

Les conflits , les licenciements en nombre croissant sont la marque de cette période. Les attaques perpétuelles contre les salariés tant du privé que de la Fonction Publique ont généré des mouvements sociaux unitaires et massifs . Ils ont réussi à freiner le machine à broyer mais sur l'essentiel le gouvernement est passé en force . Il faudra montrer toute notre détermination pour contrarier sa politique injuste et dangereuse: distribuer à quelques profiteurs des paquets fiscaux et priver les citoyens de services publics de qualité particulièrement nécessaires aux plus démunis.
L'Education Nationale continue d'en faire les frais: suppression supplémentaire de 16000 postes, formation en danger, licenciements des AVS/EVS etc... Voilà des conditions optimales que le nouveau ministre Luc Chatel nous propose pour une école de la réussite pour tous !
Il serait long de lister toutes les régressions. Au chapitre de la protection sociale, par exemple , l'esprit de solidarité qui a présidé à la création de la Sécurité Sociale est gravement menacé, le « trou de la sécu » est artificiellement creusé , les assurés-malades culpabilisés (pour le grand profit des assurances privées); la suppression d'allocations et remboursements, la loi Bachelot sur l'Hôpital vont avoir des conséquences néfastes, notamment pour les faibles revenus et les personnes âgées.
Concernant les retraites, avant même le rendez-vous , on nous annonce un allongement de cotisations et même le report de l'âge légal de soixante à pourquoi pas soixante sept ans !.
Quant aux salaires (cf déclarations FSU p.6) , les « nantis » bénéficieront d'une généreuse augmentation de 0,5% du point d'indice en juillet.
Devant cette avalanche de mauvais coups pas question de nous résigner. La FSU entend continuer à agir , dès la rentrée, dans l'unité pour un véritable changement de politique économique et sociale qui réponde à la fois aux attentes des salariés et aux besoins de notre société.
Chantal Branchereau , secrétaire académique

Permanences:
Maison des syndicats à **Nantes** :
PEGC et dossiers retraite : Mercredi 10 h 12 h
02 40 35 96 70
Maison des syndicats permanence FSU à **Cholet** :
1er mardi de chaque mois
1er et 3ème mercredis matin de chaque mois
fsucholet@gmail.com

je me syndique
Tu te syndiques
Il se syndique
Nous résistons
Vous proposez
Je, tu, ils, solidaires,
Gagneront !

PEGC *Le Collège N° 54 arrivera dans vos établissement à la mi-septembre*

Déclaration des Élu(e)s FSU

28 avril 2009

L'installation d'une nouvelle CAPA est toujours l'occasion de rappeler notre attachement au bon fonctionnement du paritarisme. Ce dernier est un élément indispensable de garantie des droits individuels de nos collègues, d'équité du traitement de leurs demandes, de transparence des décisions prises par l'administration suite à l'avis des commissions paritaires.

Le respect du paritarisme, c'est également un élément indispensable du fonctionnement du service public d'éducation.

Le vote des PEGC, avec une augmentation de la participation, a montré l'attachement de nos collègues au paritarisme et leur confiance en leurs représentants élus. Leur vote massif a aussi mis en échec la tentative du ministre de l'Education Nationale qui souhaitait opposer les personnels à leurs syndicats.

Le dialogue social est mis à mal dans de nombreux domaines. Le gouvernement, et plus particulièrement le Ministre de l'Education Nationale, prend des décisions sans concertation préalable ou sans tenir compte de l'avis des organisations représentatives.

Nous constatons une volonté de restreindre les consultations des délégués du personnel dans les commissions paritaires et une tendance à ne pas tenir compte de leur avis. Car l'objectif est de modifier en profondeur les carrières des enseignants en les individualisant tant sur le plan des rémunérations que des affectations, en limitant les références communes à des règles et en favorisant l'arbitraire.

Depuis un an, les mobilisations se multiplient regroupant enseignants, parents, syndicats et associations pour une autre politique éducative. Si des reculs partiels ont été obtenus, les suppressions d'emplois demeurent en l'état et la marche forcée se poursuit sur de nombreux sujets.

Les syndicats de la FSU condamnent ce manque de respect des personnels, de leurs représentants et cette absence de concertation.

Enfin, nous souhaitons préserver la qualité des relations que nous avons avec les services lors des préparations des CAPA. Cela implique, entre autres, de maintenir un nombre suffisant de personnels administratifs qualifiés pour répondre aux besoins de la gestion des carrières de nos collègues.

L'amélioration de la qualité et de l'efficacité du service public d'éducation est indissociable des conditions de suivi des carrières des personnels.

CAPA du 28 avril 2009 :

Installation de la nouvelle CAPA : Suite aux élections paritaires de décembre 2009, M. Le Gall, secrétaire général a procédé à l'installation pour trois ans de la CAPA des PEGC et de ses nouveaux membres (2 FSU, 1 SE).
A cette occasion, le **règlement intérieur** a été présenté. Pour être en accord avec le texte de la Fonction Publique, deux CAPA minimum doivent être réunies chaque année. Malgré nos observations, l'administration a modifié le règlement par cette formule « au moins une CAPA ». En conséquence,s'il est besoin, puisque nous sommes élus majoritaires, nous exigerons la convocation d'une CAPA. Ce n'est pas parce que les PEGC diminuent en nombre qu'il faut arrêter de les défendre !
Il nous a fallu rappeler que lors du mouvement inter académique du 20 janvier, une collègue de l'académie de Rennes s'est vu refuser l'entrée dans notre académie au seul prétexte que son conjoint (enseignant en économie-gestion) pourrait demander un rapprochement de conjoint que le rectorat ne pourrait satisfaire dans cette discipline. .. L'administration a dit craindre le recours au tribunal administratif (si elle ne pouvait satisfaire ce rapprochement). Mais de la même façon, ce refus d'autoriser l'entrée dans l'académie est un abus de pouvoir (barème et postes vacants) qui peut relever aussi du recours au T.A. !
Alors pourquoi toutes ces complications ?
Mouvement intra : Les trois candidats qui postulaient ont eu satisfaction. Deux ont obtenu le poste qu'ils demandaient en premier vœu, un a obtenu celui qu'il demandait en second vœu.
Affectations sur un poste adapté : toujours un manque criant de possibilités. Deux demandes ont été formulées et refusées.
Révision note administrative : aucune requête n'a été formulée.
Commission de réforme : La liste des représentants aux commissions de réforme départementales a été adoptée (voir tableau page 5). Nous avons des représentants dans tous les départements.

Déclaration préalable paritarisme CAPA promotions 11 Mai 2009

Nous avons rappelé lors de la CAPA du 28 avril notre demande de respect duparitarisme. Mais nous constatons une nouvelle fois que les décisions sont prises sans concertation, sans tenir compte de l'avis des personnels.
A aucun moment par exemple, la modification de barème pour départager les ex aequo dans le tableau d'avancement de la Classe Exceptionnelle, n'a été discutée ni même abordée en CAPA. Ce changement de critère modifie considérablement l'ordre du tableau, il n'est pas normal non plus que les collègues n'en soient pas avertis.L'impact est d'autant plus lourd sur un corps en voie d'extinction, et certains collègues diffèrent leurs départs pour pouvoir bénéficier de la Casse Exceptionnelle.Or on n les prévient même pas que les règles du jeu ont changé.
Mais le Ministre de L'Education Nationale donne le mauvais exemple puisque nous nous réunissons encore aujourd'hui sans connaître lesz contingents qui nous seront attribués. Nous avons bien conscience que ce comportement gêne aussi les services du rectorat, qui comme nous devront recommencer à travailler sur le sujet quand nous aurons enfin le nombre de promus. Cette pratique est inacceptable. Certaiens académies ont d'ailleurs décidé de ne pas siéger tant que les contingents ne seront pas connus.Il est nécessaire de marquer notre désapprobation devant le peu de respect du ministère envers les personnels et leurs représentants.

Déclaration préalable des élus CAPA des PEGC 11 mai 2009

Monsieur le Recteur,

Depuis le décret n ° 2005-1090 du 1er septembre 2005, le nombre de promotions à la classe exceptionnelle des PEGC est déterminé par application d'un ratio promus/promouvables fixé par arrêté ministériel.
L'arrêté du 16 janvier 2006, concernant l'accès à la classe exceptionnelle des PEGC, avait fixé pour 2 ans ce ratio à 28,42.
Pour l'année 2008, le ministère a révisé à la hausse le ratio promus/promouvables pour l'accès à la classe exceptionnelle des PEGC. Ce taux de 37,65 n'aura pas permis le maintien du nombre de promotions de l'année antérieure (- 104 possibilités soit une baisse de 6,6%). L'accès à la classe exceptionnelle connaît toujours une situation de blocage, le délai d'attente dans le 6° échelon de la hors classe étant, le plus souvent proche de 4 ans. L'accès à ce grade demeure trop tardif et, pour la plupart des collègues, l'obtention du 4ème échelon demeure difficile, celle du 5ème échelon à l'indice terminal 783 quasiment impossible.
La perspective d'extinction de la hors classe des PEGC en 2009, envisagée par la Direction Générale des Ressources Humaines lors de la présentation des taux de promotion aux organisations syndicales en janvier 2006, se trouve de fait fortement compromise.
L'arrêté fixant le ratio pour 2009 n'a jusqu'à ce jour ni été publié ni fait l'objet d'aucune concertation avec les organisations syndicales. Nous nous inquiétons de cette situation quand bon nombre de nos collègues éventuellement promouvables à la prochaine rentrée, sont également retraitables et qu'ils attendent donc, avant de prendre leur décision, de savoir s'ils seront effectivement promus.
Les élus du SNUipp-SNES-SNEP/FSU tiennent à rappeler l'engagement ministériel de 1993 toujours non respecté « d'ouvrir aux PEGC des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés ». Or en 2007, si 52,36% des certifiés sont partis en retraite avec l'indice 783, seulement 1,20% des PEGC y étaient parvenus !
Aussi, les élus SNU*ipp-SNES-SNEP/*FSU demandent que les possibilités d'accès à la classe exceptionnelle des PEGC, pour l'année 2009, soient augmentées de façon significative et que le taux de promotion de 37,65 soit majoré de manière conséquente afin de mieux prendre en compte, comme cela avait été évoqué lors des différentes concertations, l'extinction de la hors classe des PEGC et l'élargissement de l'accès aux 4ème et 5ème échelons.
Les élus SNU*ipp-SNES-SNEP/*FSU vous demandent, **Monsieur le Recteur,** de bien vouloir transmettre cette déclaration à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

D'abord, comme l'an passé (où il avait fallu attendre juillet pour obtenir la liste définitive des promus), ni le ratio national ni les contingents académiques n'étaient connus lors de la CAPA (voir déclaration ci-contre) .
Ensuite, un des critères de classement au tableau d'avancement avait été modifié sans que les représentants des personnels aient été consultés ni même informés ! L'ancienneté dans l'échelon remplace le critère de l'âge pour départager les candidats dont le barème est identique. En conséquence l'ordre du tableau s'est trouvé parfois considérablement bouleversé.
Puis, nous avons constaté que, malgré l'assurance qui nous avait été donnée, la préparation des dossiers n'avait pas été faite, cette fois encore, dans les règles.

Pour l'accès **Hors Classe**, **deux avis défavorables** ont été reconduits. Nous déplorons cette décision qui empêche l'extinction de la Classe Normale, seule condition pourtant de permettre aux retraités partis en classe normale avec une faible pension, d'accéder à ce corps.

Pour l'accès **Classe Exceptionnelle** : **16 avis défavorables**. Certains collègues ont été à nouveau inspectés. D'autres pas. Soit parce qu'ils étaient malades donc absents ; soit parce que, comme nous l'a dit l'un des I.A., d'une part les inspecteurs ne peuvent consacrer tout leur temps aux collègues en difficulté, d'autre part, il faut à ces derniers un certain temps pour faire des progrès pédagogiques…En conséquence les inspecteurs reconduisent les avis défavorables sans revoir les collègues pendant plusieurs années et peuvent ainsi retarder ou arrêter leur carrière …
Nous avons aussi remarqué qu'un nouveau chef d'établissement – qui n'avait jamais rencontré la collègue (en congé maladie) lui a porté un avis défavorable « par défaut». Présumée coupable d'emblée !..
Cependant, un avis défavorable reconduit « automatiquement »pendant deux ans, a été levé suite à une inspection que le collègue et les représentants FSU réclamaient depuis deux ans. Le collègue a pu ainsi accéder à la classe exceptionnelle.
Un autre avis défavorable a été levé après la CAPA. Nous nous en félicitons pour ce collègue. Mais nous déplorons de n'en avoir pas été informés .

Bilan :
Hors classe : promouvables : **2** ; contingent attribué par le ministère: **2** ; avis défavorables : **2** ; promus : **0**
Classe Exceptionnelle : promouvables : **90** ; contingent : **38** ; avis défavorables : **16** (soit 18% !)
Nous avons prévenu chaque collègue. Mais la liste définitive des promus n'a été arrêtée que le 3 juillet

En outre, les collègues promus Classe Exceptionnelle qui avaient déposé une demande de départ en retraite, ont été destinataires d'un courrier du rectorat leur demandant, pour valider cette promotion, de prolonger leur activité sur une année scolaire complète. 0r, le statut cadre A de la Fonction Publique indique qu'il faut avoir accompli 6 mois d'activité dans le grade pour pouvoir en bénéficier lors du calcul de la pension de retraite. Aucun décret n'autorise d'imposer cette prolongation aux PEGC et nous avertirons chaque collègue concerné.

Effectif PEGC de l'académie de NANTES

Effectifs 01/11/2008		01/11/2009 (prévisions)
Classe Normale	12	10
Hors Classe	109	92
Classe Exceptionnelle	351	258

Actualites rentrée

Circulaire de rentrée B.O. Du 21 Mai 2009
Elle trace trois grands axes respectables:« Répondre aux enjeux de la société, développer le service public de l'éducation (tiens le terme Education Nationale a disparu ?), donner une chance de réussite à tous les élèves ».Pour les décliner, suit un catalogue de 15 « priorités» .
MAIS les interrogations viennent quand il s'agit de la mise en œuvre.
Quelques exemples suffisent à montrer l'écart entre les priorités affichées et l'absence de possibilités de les réaliser.
Comment « améliorer la pratique des langues vivantes »dans des classes de plus en plus chargées? Comment « améliorer la scolarité des élèves handicapés » (malgré la création d'UPI supplémentaires), et « lutter contre la violence » quand sont supprimés des milliers de postes d'enseignants et AVS/EVS ?
Comment intégrer TICE et ENT quand l'équipement est inégal sur le territoire, la formation quasi inexistante et la maintenance plus qu'aléatoire ?
Comment parler de « chance donnée à tous les élèves » quand dans le même temps la carte scolaire vient accentuer les inégalités entre établissements, incitant les « bons » élèves de zep à rejoindre des établissements de bonne réputation ?
Le « talent » et le dévouement des enseignants sont de plus en plus sollicités pour des tâches diverses et variées .La lourde responsabilité de l'orientation de plus en plus chronophage, en classe de troisième tout particulièrement, en est un exemple.
Un surcroît de travail est encore demandé aux professeurs pour venir en aide aux élèves en difficulté. Mais ils n'ont à leur disposition qu'un empilement de dispositifs (PPRE, dispositifs d'alternance, accompagnement éducatif…) que l'institution se garde bien d'évaluer et aucune formation appropriée ne leur est donnée. Au final chaque établissement « bricole » un projet pour obtenir une paix sociale, mais nous sommes loin des missions affichées de réussite pour les élèves .

LAICITE

Recours FSU en Conseil d'Etat

La FSU dépose un recours contre le décret ratifiant l'accord avec le Vatican.
La FSU et ses syndicats nationaux se sont indignés de la signature de l'accord entre la France et le Vatican.
Le décret visant à ratifier cet accord a été publié malgré la ferme opposition exprimée par nombre d'organisations syndicales et politiques.
Il s'agit là d'un passage en force inacceptable.
Dans la droite ligne des discours du Président au Latran, puis à Ryad il s'agit là d'une nouvelle attaque contre la laïcité.
Remise en cause du monopole de l'Etat pour la collation des diplômes profanes universitaires, reconnaissance par l'Etat de diplômes religieux, disparition de tout contrôle sur les instituts catholiques, sur le contenu des formations,… la liste est longue des conséquences d'une décision qui, comme trop souvent, instrumentalise l'existence d'un Etat du Vatican pour attribuer des droits spécifiques à une religion, violant ainsi les règles les plus élémentaires de laïcité.
Face à ce passage en force, la FSU et le SNE-Sup ont décidé de déposer des recours devant le Conseil d'Etat afin d'obtenir de la justice l'annulation du décret ratifiant l'accord entre la France et le Vatican.
La FSU a déposé un recours en Conseil d'état pour abus de pouvoir à l'encontre de ces décrets.

Les Lilas, le 17 juin 2009

Se syndiquer, un geste solidaire.

ACTUALITE RETRAITE : DU NOUVEAU

Jumeaux, triplés… Le Conseil d'Etat vient d'abroger des dispositions iniques.
Depuis la loi Fillon de 2003 sur les retraites, seuls (*) les enfants nés avant 2004 apportaient une bonification d'un an lors du calcul de la prestation de la mère à condition qu'elle puisse justifier d'un arrêt de travail de deux mois pour chaque enfant. Cette disposition pénalisait les mères qui n'avaient pas interrompu leur activité de 4 mois ou 6 mois lors de la naissance de jumeaux ou triplés. Malgré cette injustice, les réclamations auprès du service des pensions et les recours engagés auprès du tribunal administratif ont tous reçu des avis négatifs jusqu'en Mai 2009.
L'arrêt du 29 mai 2009 pris par le Conseil d'Etat (n°318 318 Kucharski) vient de reconsidérer l'application des textes. Il déclare désormais légitime de procéder en cas de naissances multiples (ayant donné lieu à deux mois d'interruption d'activité) à l'attribution d'une bonification d'un an pour chaque enfant.
Il est donc urgent d'obtenir toutes les révisions possibles. Mais elles ne sont pas automatiques.
Procédure :
Pour être recevables, les demandes doivent être formulées auprès du Service des Pensions dans un délai d'un an (article L55 du code des pensions) à dater du moment où le pensionné reçoit son titre de pension. Peuvent également entreprendre cette démarche, les retraités qui avaient (dans un délais d'un an) procédé à une réclamation auprès du Service des Pensions ou du Tribunal Administratif
* rappel : pour les enfants nés à partir du 1er janv 2004, la bonification d'un an a été abrogée par la loi Fillon.

RAPPEL
Un dossier d'examen des droits à pension est envoyé **deux ans avant la date légale de départ en retraite.**
Il faut le vérifier et le compléter soigneusement. La demande de cessation d'activité (radiation des cadres) doit être formulée **un an environ** avant le départ en retraite.
Elle peut être annulée tant que l'arrêté de radiation n'a pas été émis. Le titre de pension est envoyé quelques semaines avant la date de radiation et **peut être contesté pendant une année.**
La pension additionnelle doit faire l'objet d'une demande spécifique; elle ne peut être versée avant le soixantième anniversaire et la radiation des cadres.

Jean-Marc Stéfani a fait valoir ses droits à la retraite.
D'abord commissaire paritaire, il accepta la responsabilité du secrétariat académique et pendant 9 ans une mission au secteur national PEGC du Snuipp.
Gageons pour ce militant une retraite active ! Avec tous nos remerciements.

COMMISSIONS DE REFORME DEPARTEMENTALES
Liste des Représentants du personnel FSU

LOIRE ATLANTIQUE	DURAND Marie-Claude PEGC Lettres Italien BRANCHEREAU Chantal PEGC Lettres HG	Clg E.Renan SAINT HERBLAIN Clg La Colinière NANTES
MAINE ET LOIRE	MAROIS Michel PEGC Technologie DUCLERC Guy Lettres EPS	Clg République CHOLET Clg Le Pont de Moine MONTFAUCON-MONTIGNE
MAYENNE	MACE Patrice PEGC Math-physique	Clg C.Claudel LE LOUROUX BECONNAIS
SARTHE	MAROIS Michel PEGC Technologie	Clg République CHOLET
VENDEE	DUCLERC Guy Lettres EPS	Clg Le Pont de Moine MONTFAUCON-MONTIGNE

La commission de réforme est composée de représentants de l'administration, de médecins et de représentants du personnel. Elle examine principalement les accidents du travail (imputabilité ou non au service) et leurs conséquences (congés maladie, soins, réalité des infirmités…)
N'hésitez pas à contacter votre représentant si la commission de réforme doit statuer à votre sujet et communiquez-lui tous les documents afin qu'il puisse assurer au mieux la défense de votre dossier.

JE REJOINS LA FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

Je souhaite me syndiquer

☐ **au SNUIPP** ☐ **au SNES** ☐ **au SNEP**

Nom prénom :

Adresse :
Bulletin à retourner au délégué de votre choix qui vous adressera un bulletin d'adhésion:

SNUIPP
Chantal Branchereau
8 pl de la Gare de l'Etat
44276 Nantes Cedex 2

SNES
15 rue Dobrée
44100 NANTES

SNEP
8 pl gare de l'état
44 276 NANTES Cedex 2

Vos élus à la C.A.P.A. des P.E.G.C

Chantal BRANCHEREAU-HAMON
4 rue du Moulin Neuf (RdeC)
44300 NANTES
tel:02 40 49 96 24
tel SNUipp: 02 40 35 96 70
branchereau.chantal@orange.fr

Michel MAROIS
17 rue saint Louis
49300 CHOLET
02 72 62 62 90
m.marois@laposte.net

Guy DUCLERC
3 allée des vignes
49230 MONTFAUCON MONTIGNE
02 41 64 71 27
ginettebourgeais@wanadoo.fr

Patrice MACE
Le Bas Fay
49410 LE MESNIL EN VALLEE
02 41 78 91 96
mace.pouron@wanadoo.fr

Communiqués FSU

Les Lilas, le 24 Juin 2009

Disparition non seulement du secrétaire d'Etat à la Fonction Publique mais du secrétariat d'Etat lui-même

Le remaniement ministériel a eu pour conséquence la disparition non seulement du secrétaire d'Etat à la Fonction Publique mais du secrétariat d'Etat lui-même : Eric Woerth est désormais seul en charge du Budget, des Comptes publics, de la Fonction Publique et de la réforme de l'Etat. Cette décision passée quasi inaperçue est une première depuis des dizaines d'années : désormais les fonctionnaires n'auront plus comme interlocuteur un ministre ou un secrétaire d'Etat en charge exclusive de la Fonction Publique.

Même si elle ne fait que confirmer un effacement du secrétariat d'Etat que chacun avait pu constater dans les faits ces derniers mois elle implique une conception dangereuse de l'organisation de l'Etat où les valeurs et les principes de la fonction publique ne seront plus portés par un ministre spécifique mais risquent d'être subordonnés uniquement aux choix budgétaires.

Dans une période où la Fonction publique est attaquée de toutes parts dans ses fondements mêmes, la FSU exprime sa plus vive inquiétude face à la situation ainsi créée en catimini.

25 juin 2009

Fonction Publique : circulez, il n'y a rien à négocier !

Le rendez-vous salarial avec le ministre de la Fonction publique s'est révélé une caricature de négociation : Eric Woerth s'est contenté de réaffirmer les mesures déjà arrêtées, ignorant la réalité que vivent les personnels et que montrent les statistiques produites par ses propres services.

Additionnant des mesures hétéroclites qui ne concernent qu'une partie des agents, il s'est efforcé de masquer la perte générale de pouvoir d'achat de la valeur du point d'indice depuis 2000 et la baisse généralisée des rémunérations que cette perte induit. Il a tout autant ignoré la destruction de la grille, des solidarités et des repères collectifs que produisent ces orientations.

Des catégories professionnelles entières, les générations les plus jeunes, les non titulaires, les femmes, les personnels rémunérés au bas de la grille en sont particulièrement victimes : cela montre de façon éclatante les conséquences injustes des politiques de rémunération actuelles.

Le ministre a prétendu mettre en opposition les salariés du public, protégés et mieux rémunérés, à ceux du privé, victimes de la crise. Cette opposition oublie les besoins de services publics efficaces et elle ignore la précarité et les bas salaires de la Fonction Publique ; elle passe sous silence le fait que la part du PIB consacrée à la Fonction Publique est en baisse constante ; elle esquive les responsabilités de l'Etat employeur et masque le refus gouvernemental de toute politique salariale ambitieuse pour faire face à la crise ; elle fait l'impasse sur le fait que la poursuite des suppressions de postes va contribuer à l'accroissement du chômage et est totalement contradictoire avec les besoins accrus de services publics dans la crise.

Solidarité

Comité de soutien à Sami Benméziane le 3.07.09

Motion de soutien aux collègues victimes de la répression Sami Benméziane, professeur d'école à Indre (Loire-Atlantique), a été jugé coupable de « rébellion avec violence » par le tribunal correctionnel de Nantes le 10 mars 2009. Sami avait été interpellé lors de l'occupation pacifique de l'Inspection Académique de LoireAtlantique le 11 juin 2008 par des parents et des enseignants qui manifestaient pour s'opposer à la mise en place des mesures Darcos sur l'Education. Sami fait partie de la trop longue liste de collègues eux aussi victimes de la répression. Le mouvement social n'en finit plus d'être réprimé depuis quelques mois. Pressions, sanctions administratives et procédures disciplinaires se multiplient : retraits de salaire, annulations de promotions, voire retrait d'emploi de directeur. Il s'agit de museler les revendications de lapart du pouvoir lorsque nos collègues refusent d'appliquer les mesures Darcos, ou bien refusent de renseigner Base-élève. Le comité exige du ministre de l'Education la levée des sanctions à l'encontre de tous nos collègues et apporte son soutien aux collègues inquiétés ou victimes de sanctions pour leur action militante. D'ores et déjà , le comité dénonce la menace de licenciement dont fait l'objet Erwan Redon professeur d'école, qui doit passer en commission disciplinaire le 7 juillet à Marseille pour insuffisance professionnelle ».Des membres du comité seront présentes au rassemblement et sont mandatées pour y intervenir.
Erwan, comme tant d'autres sont victimes de la volonté gouvernementale de réprimer lesmouvements sociaux. Nous continuerons à les soutenir.
Le comité de SoutienAdresse mail : comitedesoutiensami@orange.fr